

**Madame, Monsieur,**

*Attentifs aux objectifs de la réforme des rythmes scolaires, qui vise un équilibre harmonieux entre les apprentissages, les activités périscolaires et les temps de récupération des enfants, les élus ont souhaité la mise en place d'un PEDT (Projet Éducatif De Territoire), en concertation avec l'ensemble des partenaires : parents d'élèves, enseignants, associations et la coordonnatrice Houria Moncamp.*

*Le temps périscolaire supplémentaire (soit une heure par jour), induit par la réforme, continuera à être assuré par les services ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École). Une offre d'ateliers spécifiques (TAP : Temps d'Activités Périscolaire) sera proposée.*

*Houria, directrice de l'ALAE, en lien avec la commune, fera appel à différents intervenants, en complément de ses propres ressources.*

*Nous sommes naturellement à votre disposition pour répondre à toutes les questions concernant ce nouveau service.*

**Le Maire, Pierre Sanchez**

### **Les changements, dès la rentrée 2014 :**

A la rentrée de septembre 2014, le temps d'enseignement sera réparti selon les horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h00.
- Mercredi : de 8h45 à 11h45.

Les horaires de l'ALAE seront les suivants :

- Tous les jours : à partir de 7h30 le matin.
- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : jusqu'à 18h30 le soir.
- Mercredi midi : jusqu'à 12h15.

### **Règles de fonctionnement du TAP :**

- Accord de la famille pour la participation de l'enfant au TAP.
- Proposition de choix d'ateliers aux enfants en fonction des places disponibles.
- Programmation du roulement des ateliers hebdomadaires sur environ 6 semaines (de vacances à vacances).
- Renouvellement des ateliers à l'issue de chaque période de vacances (demande non satisfaite, reconduction, ...).

### **Quels sont les contenus des TAP et qui les anime ?**

- Des ateliers d'éveil et de découverte en support aux apprentissages de la vie en société.
- Des ateliers d'ouverture culturelle ou sportive, en complément de l'école.
- Des ateliers choisis en fonction des « savoir-faire » de l'équipe d'animation et des ressources extérieures.

Ils seront encadrés par des animateurs ou des intervenants associatifs.

### **Après le TAP, que fait mon enfant ?**

L'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation en place. Il peut bénéficier des animations proposées par l'ALAE.

### **Mon enfant n'a pas envie de participer à un TAP : où va-t-il ? que fait-il ?**

En parallèle aux ateliers, les enfants auront la possibilité de se rendre sur d'autres espaces de jeux ouverts. Ainsi, ils pourront finir la journée d'école dans le respect de leur besoin du moment.

### **Où et à quelle heure puis-je récupérer mon enfant ?**

**Attention ! Pas de sortie pendant les TAP : sortie à 16h ou entre 17h et 18h30.**

De 16h à 17h, l'heure d'activité (TAP / ALAE) n'est pas divisible. Je pourrai venir chercher mon enfant à 16h (s'il ne participe à aucune activité) ou à 17h : sortie au portail de l'école (sous réserve de bon fonctionnement=).

**Après 17h15, la sortie s'effectuera dans les locaux de l'ALAE (entrée bibliothèque).**

### **Quelle organisation pour les mercredis ?**

Les parents peuvent récupérer leur enfant dès la sortie de la classe, à 11h45, bénéficier d'une garderie municipale jusqu'à 12h15 ou inscrire leur enfant au centre de loisirs de Bouconne (transport en car, repas + après-midi).

- Le matin : prise en charge des enfants par le personnel communal de 7h30 à 8h35.
- Après la classe : garderie municipale de 11h45 à 12h15 OU prise en charge par les animateurs du centre de loisirs de Bouconne pour les enfants inscrits.

**Attention ! Pour le mercredi 3 septembre, l'inscription au centre de loisirs de Bouconne doit être enregistrée la veille.**

TRANCHES	1	2	3	4	5
QF	QF ≤ 500	500 < QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1500	1500 < QF ≤ 2000	QF > 2000
PRIX CANTINE	2,55 €	2,63 €	2,63 €	2,63 €	2,69 €
TARIF SEQUENCE MIDI	0,30 €	0,43 €	0,54 €	0,64 €	0,64 €
TARIF TAP/ALAE de 16h à 17h	0,66 €	0,84 €	1,02 €	1,20 €	1,29 €
TARIF ALAE par 1/4 d'heure	0,22 €	0,28 €	0,34 €	0,40 €	0,43 €

#### TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Cette année une modification des tranches tarifaires maintient une participation raisonnable des familles.

Une cinquième tranche de revenus a été mise en place.

Comme l'an passé, la gratuité sera maintenue pour la participation à l'ALAE/TAP du troisième enfant d'une même fratrie, fréquentant simultanément l'ALAE de Montaigut.

Les quotients familiaux sont appliqués et un justificatif de revenus est nécessaire pour évaluer la participation de chaque famille.

## Plan Educatif De Territoire (PEDT) INFORMATIONS ET RETOUR DU SONDAGE

Les commissions et acteurs du PEDT vous remercient pour votre participation au sondage transmis au mois d'avril. Ces réponses ont permis de faire progresser les travaux sur ce plan. Nous vous communiquons les résultats de ce sondage, question par question.

Pour la mise en place du PEDT, les parents délégués, les élus et les enseignants sont conviés à une réunion d'information début juillet. N'hésitez donc pas à poser vos questions aux parents délégués, qui feront le relais.

Après sa mise en place, le suivi du PEDT sera assuré par un comité de pilotage impliquant les différents acteurs concernés (directrice ALAE, mairie, parents délégués, enseignants) avec des points réguliers effectués.

*La commission Communication et Concertation du PEDT*

## 1. Organisation familiale actuelle

### 1.1. 171 enfants pris en compte dans les réponses

### 1.2. Vos enfants fréquentent-ils actuellement l'ALAE ?

	Régulièrement (2 fois ou plus par semaine)	Occasionnellement (1 fois par semaine)	Très rarement (moins d'une fois par semaine)
Le matin	46%	4%	50%
Le soir	48%	7%	45%

### 1.3. Vos enfants fréquentent-ils le centre de loisirs de Bouconne ?

	Régulièrement (2 fois ou plus par mois)	Occasionnellement (1 fois par mois)	Très rarement (moins d'une fois par mois)
Mercredi mat.	31%	3%	66%
Mercredi A.M	27%	2%	71%

## 2. Organisation familiale à la rentrée de septembre 2014

### 2.1. Suite au changement d'horaire, vos enfants fréquenteront-ils l'ALAE ?

	Régulièrement (2 fois ou plus par semaine)	Occasionnellement (1 fois par semaine)	Très rarement (moins d'une fois par semaine)
Le matin	48%	4%	48%
De 16h à 17h (TAP)	81%	6%	13%
Le soir après 17h	57%	7%	36%

### 2.2. Vos enfants fréquenteront-ils l'ALAE le mercredi de 11h45 à 12h15 (ne concerne que les enfants n'allant pas au centre de loisirs) ?

30% : Régulièrement (+ d'une fois par mois)

5% : Occasionnellement (1 fois par mois)

65% : Très rarement (moins d'une fois par mois)

### 2.3. Vos enfants iront-ils au centre de loisirs de Bouconne le mercredi après-midi ?

33% : Régulièrement (+ d'une fois par mois)

10% : Occasionnellement (1 fois par mois)

57% : Très rarement (moins d'une fois par mois)

### 2.4. Les nouveaux horaires de l'ALAE seront-ils incompatibles avec vos contraintes professionnelles?

30% : Oui

70% : Non

## 3. Activités extra-scolaires

### 3.1. Actuellement, vos enfants pratiquent-ils une activité sportive ou culturelle ?

78% : Oui

22% : Non

### 3.2. Seriez-vous prêts à vous engager bénévolement pour la prise en charge d'une activité pour les enfants ?

4% : Oui (cycle de 6 à 8 semaines)

96% : Non

### 3.3. Seriez-vous intéressés que votre enfant pratique à 16h une activité annuelle organisée par le foyer rural ? (Impliquerait une inscription auprès du foyer rural (ou autre association, selon les possibilités offertes))

89% : Oui

11% : Non

